



CDFA/CFPPA AGRICOLE DE LA GIRONDE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION D'APPRENTIS
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

BORDEAUX
GIRONDE

DIFFUSION :
L'ensemble du personnel
CDFA/CFPPA DE LA GIRONDE

Dossier suivi par : Luc DIAZ

Objet : Clôture d'exercice comptable 2021

Date : Blanquefort, le 16/11/2021

NOTE DE SERVICE N°06 – 2021/2022

CLOTURE D'EXERCICE COMPTABLE 2021

ENSEMBLE DU PERSONNEL

DEPARTEMENT

<http://com.cdfacfp33.com/>

Pour clôturer l'exercice 2021, exceptionnellement, nous avons retardé la remise des documents à transmettre à la comptabilité pour la clôture de l'exercice, afin d'enregistrer le moins possible d'écritures prévisionnelles.

Concernant les frais de déplacements :

- Les états de frais relatifs au dernier trimestre 2021 (**réels jusqu'au 30/11+prévisionnel de décembre**) devront parvenir au service comptabilité au plus tard le **02/12/21**. Ils devront être accompagnés de toutes les pièces justificatives nécessaires pour la mise en paiement (ordres de mission, convocations, autorisations de déplacement, etc). Ils seront mandatés en 2021.

Il est souhaitable pour les déplacements après le 3 décembre 2021 d'utiliser les véhicules de service. Pour les agents qui auront des frais après cette date, il est demandé de mettre la mention « prévisionnelle » pour décembre.

Début janvier 2021, remettre les états de frais **réalisés** pour la mise en paiement.

Personne à contacter : Mme Patricia COUDREAU

RAPPEL : les états de frais doivent être déposés en double exemplaire au maximum tous les trimestres et mensuellement dans le cas de déplacements fréquents.





CDFA/CFPPA AGRICOLE DE LA GIRONDE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION D'APPRENTIS
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

BORDEAUX GIRONDE

Concernant les Commandes :

Arrêt des commandes au 15/11/2021

- Pour les dépenses approuvées en CONSEIL, préparer les bons de commande antenne et les transmettre au service comptabilité avant le 01/12/2021 afin de pouvoir comptabiliser les engagements (type de dépenses en relation avec les sorties pédagogiques et réception)

Petites dépenses exceptionnelles antennes :

L'engagement de ces dépenses devra faire l'objet d'un accord préalable avec la direction.

- Il est demandé de ne plus utiliser les carnets de bons de commande internes aux antennes.
- **Pour information : La régie d'avance cessera le 03/12/2021**, à partir de cette date les remboursements ne seront plus effectués.

Concernant les salaires :

Les relevés d'heures de vacations devront parvenir impérativement à la comptabilité **avant le 30/11/2021** dernier délai.

Personne à contacter : Mme Patricia COUDREAU

La Direction

**Le Directeur Adjoint de l'EPLEFPA
de Bordeaux Gironde,
Chargé de la formation continue et
de l'apprentissage**

Luc DIAZ

